



Ordonnance de télécom CRTC 2005-339

Ottawa, le 29 septembre 2005

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
MTS Allstream Inc./Globility Communications Corporation	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-M59-200509549	le 19 septembre 2005
MTS Allstream Inc./Shaw Telecom Inc.	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-M59-200511247	le 19 septembre 2005

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>